

Direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Rennes, le 19 juillet 2022

PARTICIPATION DU PUBLIC – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Projet d'arrêté portant fermeture de la pêche à pied professionnelle et de loisir des coquillages sur le gisement de la rivière de Pont l'Abbé

Date de la consultation du public : du 23 juin 2022 au 13 juillet 2022 inclus.

Nombre total d'observation(s) et/ou proposition(s) reçue(s) : 2

Synthèse des observations émises :

• Observation n°1:

Un avis concerne une demande de modification de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2013-7456 du 21 octobre 2013 modifié réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins. En effet, ce dernier mentionne en annexe les périodes de pêche autorisées en rivière de Pont l'Abbé.

• Observation n° 2:

Une observation propose une fermeture totale de la pêche à pied sur le gisement, non limitée à celle des coquillages, afin de faciliter les contrôles.

Prise en compte des observations(s) et/ou proposition(s):

Non prise en compte des deux avis reçus pour les raisons suivantes :

• Observation n°1:

Le projet d'arrêté mis en consultation prévoit une disposition spéciale temporaire de fermeture de la pêche à pied des coquillages sur le gisement de la rivière de Pont l'Abbé, qui déroge à l'encadrement général de la pêche à pied de loisir fixé par l'arrêté du 21 ocobre 2013 modifié, lequel ne devra être modifié qu'en cas de modification pérenne.

• Observation n° 2:

Cette proposition n'est pas justifiée du point de vue de la protection de la ressource, objet de l'arrêté.